

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du conseil municipal du 08 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUEVEL, Liliane CUNIN et Mrs. Georges NOEL et Didier MOREL Maires-Adjoints, Mrs. Alain DELAMOUR, Alfred ALBERTUS, Romuald TARY et Mmes Anita GRUSELLE, Ludivine DESMARES ; Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : M. Jérôme DUFOUR, Danielle LAHAYE

Pouvoir : M. Cédric MARECHAL donne pouvoir à Mme CUNIN Liliane.

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Anita GRUSELLE.

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

PROGRAMME 2024 : Rénovation des menuiseries Ecole Primaire : sollicitation d'une subvention de la DETR/DSIL.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2024 en section d'investissement, le projet de rénovation des menuiseries de sept fenêtres sur mesures et de deux portes. Il informe les élus que les menuiseries sont en très mauvais état et le froid arrive de passer à travers ces ouvertures. M. NOEL rappelle au conseil que la vétusté de ces éléments entraîne une nécessité d'augmenter le chauffage. Il informe les élus que ces portes et fenêtres n'ont jamais été changées depuis la création de l'Ecole Primaire, et le bois des encadrures sont dans un très mauvais état. Dans l'inscription d'une amélioration des espaces scolaires, de perfectionner le cadre de vie des services publics et notamment des écoles, et de favoriser la rénovation thermique et la transition écologique ; il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 43.947,57€ TTC, soit une base subventionnable de 36.622,98€. Le maire propose à ses conseillers de demander une subvention de la DETR/DSIL de 40% soit 14.649,19€. Également pour compléter ce plan de financement prévisionnel ; les élus souhaitent se tourner vers une demande de fond de concours de la CCN pour 40% soit 14.649,19€. Le reste à charge pour la commune serait alors de 14.649,19€, pour le montant total des travaux qui s'élèvent à 43.947,57€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de la DETR/DSIL à hauteur de 40% soit 14.649,19€ pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'Ecole primaire qui s'élèvent à un montant de 43.947,57€ TTC.
- **INSCRIT** ce programme de rénovation des menuiseries de l'Ecole Primaire pour le budget 2024 en section investissement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROGRAMME 2024 : Rénovation des menuiseries Ecole Primaire : sollicitation du fond de concours de la CCN.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2024 en section d'investissement, le projet de rénovation des menuiseries de sept fenêtres sur mesures et de deux portes. Il informe les élus que les menuiseries sont en très mauvais état et le froid arrive de passer à travers ces ouvertures. M. NOEL rappelle au conseil que la vétusté de ces éléments entraîne une nécessité d'augmenter le chauffage. Il informe les élus que ces portes et fenêtres n'ont jamais été changées depuis la création de l'Ecole Primaire, et le bois des encadrures sont dans un très mauvais état. Dans l'inscription d'une amélioration des espaces scolaires, de perfectionner le cadre de vie des services publics et notamment des écoles, et de favoriser la rénovation thermique et la transition écologique ; il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 février 2023 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais a approuvé par la délibération n°2023-05, le principe d'attribuer des fonds de concours aux 22 communes membres sur une phase allant de 2023 à 2027.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 43.947,57€ TTC, soit une base subventionnable de 36.622,98€. Le maire propose à ses conseillers de demander le fond de concours de la CCN pour 40% soit 14.649,19€. Également pour compléter ce plan de financement prévisionnel, les élus souhaitent se tourner vers une subvention de la DETR/DSIL de 40% soit 14.649,19€. Le reste à charge pour la commune serait alors de 14.649,19€, pour le montant total des travaux qui s'élèvent à 43.947,57€ TTC. Par conséquent le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière à hauteur de 40% des fonds de concours calculés pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fond de concours de la CCN à hauteur de 40% calculés conformément à la délibération n°2023-05 du Conseil Communautaire en date du 21/02/2023 ; soit 14.649,19€ pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'Ecole primaire qui s'élèvent à un montant de 43.947,57€ TTC.
- **INSCRIT** ce programme de rénovation des menuiseries de l'Ecole Primaire pour le budget 2024 en section investissement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROGRAMME 2024 : Achat et pose de la chaudière de la salle des fêtes : sollicitation d'une subvention de la DETR/DSIL.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2024 en section d'investissement, le projet de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes. Il informe les élus que la chaudière actuelle est vétuste et qu'elle peine à fonctionner correctement. M. NOEL rappelle au conseil que l'ancienneté de cet élément entraîne une nécessité d'augmenter le chauffage. Dans l'inscription de la rénovation thermique et la transition écologique ; il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 18.895,20€ TTC, soit une base subventionnable de 15.746,00€. Le maire propose à ses conseillers de demander une subvention de la DETR/DSIL de 40% soit 6.298,40€. Également pour compléter ce plan de financement prévisionnel ; les élus souhaitent se tourner vers une demande de fond de concours de la CCN pour 40% soit 6.298,40€. Le reste à charge pour la commune serait alors de 6.298,40€, pour le montant total des travaux qui s'élèvent à 18.895,20€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de la DETR/DSIL à hauteur de 40% soit 6.298,40€ pour les travaux d'achat et de pose d'une nouvelle chaudière pour la salle des fêtes qui s'élèvent à un montant de 18.895,20€ TTC.
- **INSCRIT** ce programme d'achat et de pose d'une nouvelle chaudière pour la salle des fêtes pour le budget 2024 en section investissement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROGRAMME 2024 : Achat et pose de la chaudière de la salle des fêtes : sollicitation du fond de concours de la CCN.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2024 en section d'investissement, le projet de remplacement de la chaudière de la salle des fêtes. Il informe les élus que la chaudière actuelle est vétuste et qu'elle peine à fonctionner correctement. M. NOEL rappelle au conseil que l'ancienneté de cet élément entraîne une nécessité d'augmenter le chauffage. Dans l'inscription de la rénovation thermique et la transition écologique ; il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 février 2023 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Nogentais a approuvé par la délibération n°2023-05, le principe d'attribuer des fonds de concours aux 22 communes membres sur une phase allant de 2023 à 2027.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 18.895,20€ TTC, soit une base subventionnable de 6.298,40€. Le maire propose à ses conseillers de demander le fond de concours de la CCN pour 40% soit 6.298,40€. Également pour compléter ce plan de financement prévisionnel, les élus souhaitent se tourner vers une subvention de la DETR/DSIL de 40% soit 6.298,40€. Le reste à charge pour la commune serait alors de 6.298,40€ pour le montant total des travaux qui s'élèvent à 18.895,20€ TTC. Par conséquent le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière à hauteur de 40% des fonds de concours calculés pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le fond de concours de la CCN à hauteur de 40% calculés conformément à la délibération n°2023-05 du Conseil Communautaire en date du 21/02/2023 ; soit 6.298,40€ pour l'achat et la pose d'une nouvelle chaudière à la salle des fêtes qui s'élèvent à un montant de 18.895,20€TTC.
- **INSCRIT** ce programme d'achat et de pose d'une nouvelle chaudière à la salle des fêtes pour le budget 2024 en section investissement.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

PROGRAMME 2024 : Réparations du tracteur Merlo.

Mr NOEL, 2eme adjoint propose au Conseil Municipal pour le programme 2024 le projet de réparations du tracteur 'Merlo' que les agents techniques utilisent très fréquemment. Il informe les élus que l'engin ne peut plus lever les palles ; que de nombreuses sécurités ne fonctionnent plus dont celle du basculement, la carte électronique ne marche plus, et de nombreux flexibles et pompes ont des fuites. Il est nécessaire d'effectuer ces travaux car le contrôle technique ne pourra pas être favorable sur cet engin avec ces nombreux défauts.

Aussi, il précise que le montant de ces travaux est de 16.835,47€ TTC, soit 14.029,56€ HT. Le maire précise qu'aucune subvention ne semble possible pour la rénovation de l'engin agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INSCRIT** ce programme de réparation du merlo pour le budget 2024.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la sortie du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Cette prime n'est pas obligatoire mais est attribuée au bon vouloir de l'employeur pour la fonction publique territoriale ; selon le brut annuel des agents touché entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023. Le maire énumère les bénéficiaires et énonce les montants attribués de la prime. Le maire énonce qu'un projet type de délibération devra être émis pour être envoyé au CST du centre de gestion de l'Aube. A l'issue de la délibération de l'organisme ; le conseil municipal devra délibérer sur l'attribution de cette prime.

Après en avoir discuté ; le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à signer et envoyer tous documents utiles au CST de l'Aube.

(abstention : Ludivine DESMARES).

➤ Remise de coupe cyclocross 2023 :

Suite à empêchement, M. le maire ne pourra remettre les coupes lors de la course de cyclocross qui se déroulera le 11 novembre. Il demande aux élus si un membre du conseil municipal veut le remplacer pour la remise de prix aux alentours de 16h. Mme Mireille BOUCHEZ se porte volontaire.

➤ Exercice sureté nucléaire 2023 :

M. le maire informe le conseil qu'un exercice nucléaire s'effectuera le 23 et 24 novembre prochain. Il annonce aux élus que la commune ne devrait pas être touchée, mais rappelle de ne pas s'inquiéter si les sirènes sonnent ces jours-là. Il cite aux élus la commune du Mériot qui fut tirée au sort et qui devra effectuer un exercice d'évacuation à l'école primaire.

➤ Baptêmes civils :

M. le maire informe les élus qu'à compter de 2024, la commune ne célébrera plus de baptême civil ; cette cérémonie n'ayant aucune valeur juridique, il n'est pas obligatoire pour les mairies de les organiser.

➤ Colloque fin de vie :

M. le maire informe les élus que le CDAD organise le 8 décembre 2023 au Campus des Comtes de Champagne à Troyes, un colloque sur la fin de vie. Il précise aux élus que les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 06 décembre 2023. Les membres du conseil municipal en prennent bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 18h25.